

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2024 001

Eure Normandie Numérique

Réunion du 18 mars 2024

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 18 mars 2024, en visio-conférence,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 11 décembre 2023.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 17

- Collège Conseil Départemental : 12

- Collège Conseil Régional : 3

- Collège commune : 8

- Collège syndicat : 4

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Collège commune : 0

- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 3

- Collège Conseil Régional : 0

- Collège commune : 0

- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 18 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 22/03/2024